



LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteurs de parts de la part A de l'OPCVM ECHIQUIER ALLOCATION FLEXIBLE géré par La Financière de l'Echiquier. Nous souhaitons vous informer de notre décision de modifier la catégorie d'investisseurs à laquelle cette part est réservée.

En effet, à compter du 5 novembre 2019, la part A sera réservée à la société de gestion pour son activité de gestion privée ou gestion collective. Pour tout autre souscripteur, elle sera remplacée par la nouvelle part B créée récemment qui, elle, est ouverte à tous souscripteurs. Vous ne pourrez donc plus souscrire à de nouvelles parts A de ce fonds mais uniquement à des parts B. Toutefois, vous pouvez conserver vos parts actuelles.

Concernant les frais, les frais de souscription et de rachat restent identiques mais les frais de gestion sont plus importants pour la part B, à savoir 2% contre 1,5% pour les parts A.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du fonds ECHIQUIER ALLOCATION FLEXIBLE, disponible sur le site internet (www.lfde.com).

Nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller pour toute demande d'information complémentaire concernant cette opération ou plus globalement vos placements financiers.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

La Direction Générale de La Financière de l'Echiquier